

République Française

DAM

Direction des affaires maritimes

Tel: 27.26.26 Tel: 27.99.22

Documents à fournir pour l'immatriculation d'un <u>navire professionnel</u>

Facture du navire ou acte de vente
Si défiscalisation : - Factures au nom de la SNC - Statuts, extrait Kbis, SIREN de la SNC - Contrat de location
IM4 avec la mention BAE (Bon à enlever) et le tampon des douanes, ou Déclaration simplifiée pour l'entrée en franchise de droits et taxes de biens personnels en Nouvelle- Calédonie *
Fiche signalétique (fournie par la DAM)
Certificat de jauge (voir avec le service des douanes : M.BASTIEN Eddie tél : 26 54 10)
Déclaration écrite de conformité d'un bateau de plaisance aux exigences de conception, de construction, et d'émission sonores de la directive 94/25/CE amendée par la directive 2003/44/CE (organisme notifié ou constructeur)
Permis de navigation (prendre RV avec un agent de la sécurité des navires)
Pour les navires ≥ 25 tx tjb : Demande de certificat de nom (fournie par la DAM)
Si le navire est immatriculé en France ou dans les DOM TOM : Acte de francisation ou carte de circulation du navire Demande de changement d'immatriculation (fournie par le SMMPM)
<u>Si le navire est enregistré dans un pays étranger</u> : Lettre de radiation de pavillon
Si le propriétaire est une personne morale : Les Statuts, extrait de Kbis et RIDET de la société PV du conseil d'administration ou de l'assemblée générale ayant décidé l'achat du navire.

* cession conditionnelle paiement droits et taxes, interdiction de vente pendant 5ans ou régularisation des taxes